

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Sous la présidence de M. Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Claude BOEHM 1er adjoint, Frédéric MEHL 3^{ème} adjoint, Yannick BRUHL, Martin KAUFF, Doris LOTZ, Gaëtan VIX, Michèle RICHERT, Véronique WENDLING.

Etaient absents :

Avec excuses : Martine ADLOFF 2^{ème} adjointe, Yannick MERZ.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 DECEMBRE 2023
3. REMBOURSEMENT DE FRAIS A MONSIEUR JEAN-CLAUDE BOEHM
4. DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS
5. RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

N°020/2023 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame Véronique WENDLING.

N°021/2023 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2023.

N° 022/2023 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A MONSIEUR JEAN-CLAUDE BOEHM

Considérant que Monsieur Jean-Claude BOEHM a fait l'acquisition, personnelle, de l'achat de matériel dans le but de permettre le bon déroulement de la commune ;

Considérant la facture N°FA107627868 de « AU FORUM DU BATIMENT » émise à l'encontre de la Mairie de Wolschheim d'un montant de 136,62 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- de rembourser les frais à Monsieur Claude BOEHM d'un montant de 136,62 € pour l'achat de matériel.

N° 023/2023 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter la décision modificative suivante :

-

+ 3 000 € au compte 7392221 (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)

- 3 000 € au compte 615221 (Bâtiments publics).

N° 024/2023 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Considérant le recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024,

Considérant l'embauche d'un agent recenseur pour cette période ;

Considérant le versement à la Commune de la dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 592 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

De nommer Madame Marie-Gérard VIX en tant qu'agent recenseur pour la période du 18 janvier au 17 février 2024 inclus. Elle devra participer à deux formations obligatoires.

De verser une rémunération de 900 € brut à l'issue de la période de recensement.

D'autoriser le Maire à signer l'arrêté.

La séance est levée à vingt heures.

Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Marc GIZ
Maire

Jean-Claude BOEHM
1er adjoint,

Martine ADLOFF
2ème adjointe,
Abs. avec excuses

Frédéric MEHL
3^{ème} adjoint,

Yannick BRUHL
Conseiller,

KAUFF Martin,
Conseiller,

Doris LOTZ
Conseillère,

Yannick MERZ
Conseiller,
Abs. avec excuses

Gaëtan VIX
Conseiller,

Michèle RICHERT
Conseillère,

Véronique WENDLING.
Conseillère.